

Action complémentaire sur l'AU 299/07 (AFR 25/027/2007, 9 novembre 2007) - Prisonniers d'opinion

ÉTHIOPIE Daniel Bekele (h), avocat, responsable de la stratégie au bureau éthiopien d'ActionAid (ONG internationale pour le développement)
Netsanet Demissie (h), directeur de l'Organisation pour la justice sociale en Éthiopie (organisation non gouvernementale)

Le 24 décembre, les défenseurs des droits humains Daniel Bekele et Netsanet Demissie ont été déclarés coupables d'avoir « *provoqué et préparé des outrages à la Constitution éthiopienne* ». Amnesty International estime qu'ils ont été condamnés uniquement en raison de leurs activités militantes pacifiques au sein de la société civile. Le procureur a requis à leur encontre la sanction maximale de dix années d'emprisonnement, ainsi que le retrait de leurs droits politiques après leur libération.

Lors de l'audience sur la détermination de la peine, le 26 décembre, la Haute Cour fédérale éthiopienne les a condamnés à deux ans et demi d'emprisonnement. Étant donné qu'ils sont détenus depuis vingt-cinq mois, ils pourraient être libérés sous peu, au titre d'une traditionnelle remise de peine pour bonne conduite d'un tiers de la durée de la peine. Le Comité des libérations conditionnelles ne s'est cependant pas encore réuni pour examiner une éventuelle remise de peine, retardant d'autant plus la possibilité de leur libération.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Daniel Bekele et Netsanet Demissie ont été arrêtés dans le contexte des troubles politiques déclenchés par les élections de mai 2005. Des manifestations ont été organisées à Addis-Abeba en juin et en novembre 2005 pour dénoncer des fraudes électorales présumées. Elles ont été violemment réprimées. Les forces de l'ordre ont abattu 187 personnes et six policiers ont été tués.

À la suite de ces manifestations, des dizaines de milliers de membres de la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD), un parti d'opposition, ont été détenus, parfois pendant plusieurs mois, sans inculpation ni jugement. En décembre 2005, 131 personnes, parmi lesquelles figuraient des dirigeants de la CUD, des fonctionnaires, des journalistes et des défenseurs des droits humains, ont été jugées (dont plusieurs par contumace) pour des infractions à caractère politique passibles de la peine capitale ou de la réclusion à perpétuité. En avril 2007, 28 accusés ont été libérés sur décision des juges, qui ont estimé qu'il n'y avait rien à retenir contre eux. En juillet 2007, 38 autres, qui avaient refusé de présenter leur défense, ont été reconnus coupables et condamnés à de longues peines de réclusion, dont certaines à perpétuité. Le 20 juillet, ils ont été graciés et remis en liberté avec l'accord du Premier ministre, Meles Zenawi, après avoir signé une lettre dans laquelle ils demandaient pardon pour les « *fautes* » commises lors des manifestations. De la même manière, d'autres condamnés ont par la suite reconnu leur culpabilité et été graciés. Daniel Bekele et Netsanet Demissie ont plaidé non coupable et présenté eux-mêmes leur ligne de défense au tribunal. Ils sont les derniers à rester emprisonnés.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous inquiet par le fait que Daniel Bekele et Netsanet Demissie ont été déclarés coupables alors qu'ils n'ont fait que mener pacifiquement leurs activités de défense des droits humains ;
- précisez qu'Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion ;
- priez les autorités éthiopiennes de libérer ces deux hommes immédiatement.

APPELS À :

Premier ministre :

His Excellency Meles Zenawi, Office of the Prime Minister, PO Box 1031, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : +251 11 1552020

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Premier ministre,

Ministre de la Justice :

Mr Assefa Kesito, Ministry of Justice, PO Box 1370, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : +251 11 5517775

+251 11 5520874

Courriers électroniques : ministry-justice@telecom.net.et

Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Commission éthiopienne des droits humains :

Ambassador Dr Kassa Gebreheywot, Chief Commissioner, Ethiopian Human Rights Commission

PO Box 1165, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : +251 11 618 0041

Courriers électroniques : hrc@ethionet.et

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 20 FÉVRIER 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.